LA RÉCEPTION DE M. L. BARTHOU PAR LE PARLEMENT YOUGOSLAVE

« Nous serons toujours aux côtés de notre alliée la France », a dit notamment le Président de la Chambre

La réception de M. Barthou par le Parlement yougoslave dans la salle des séances de la Chambre a été la dernière manifestation officielle qui a marqué le séjour de M. Barthou à Belgrade.

Toute la Chambre se trouvait réunie et, à son entrée dans la salle, M. Barthou fut l'objet d'une longue ovation. Il prit ensuite place au fauteuil qui lui était réservé, entre le président du Conseil et le ministre des Affaires étrangères, face à la tribune et au banc des ministres.

L'allocution de M. Tomatchich président du Sénat

M. Tomatchich, président du Sénat, ouvrit la séance. Dans son allocution adressée à M. Barthou, il rappela l'amitié de la Yougoslavie pour la France, ajoutant :

« Nous comptons sur votre précieuse amitié pour vous prier de bien vouloir exprimer tous nos vœux les plus chaleureux à la nation française, alliée et amie.

» Votre venue à Belgrade, en qualité de ministre des Affaires étrangères de la libre République du Nord, est en elle-même une consécration de ces conceptions et de ces idées qui nous sont communes.

Celle de M. Koumanoudi président de la Chambre

M. Koumanoudi, président de la Chambre, succéda à M. Tomatchich. Il conclut en ces termes :

« Que M. Louis Barthou soit convaincu que les Yougoslaves sont inébranlables dans leur fidélité envers ceux qui sont leurs amis sincères. Que M. Louis Barthou dise à la France que nous serons toujours, tous, comme un seul homme, aux côtés de notre alliée et que nous marcherons avec elle, épaule contre épaule, dans la bonne comme dans la mauvaise fortune ».

Acclamations

Au nom du gouvernement, le président du Conseil s'associe à l'éloge de la France et de son représentant qui vient d'être prononcé par les présidents des deux Chambres. Il félicite particulièrement le ministre des Affaires étrangères français de ses efforts pour la paix et le remercie de l'hommage qu'il a rendu au roi Alexandre dès son arrivée sur le sol yougoslave. Il engage l'assistance à se lever et à crier avec lui : « Vive le Roi ! Vive le président de la République ! Vive la grande et généreuse amie et sœur de la France ! Vive la Yougoslavie ! Vive notre hôte et cher grand ami de notre peuple, M. Barthou ! »

L'ovation est à peine calmée que la parole est donnée au ministre français. Toute la salle, debout, l'acclame pendant plusieurs minutes. M. Barthou parle de la tribune qui, par une intention touchante, a été décorée aux couleurs françaises, ainsi, du reste, que le piédestal du buste du roi Pierre.

La réponse de M. Barthou

M. Barthou prend la parole et conclut par les mots suivants :

« Quelles que soient les formes et les sources de son origine, la Yougoslavie a toujours dédaigné l'hypocrisie et méprisé les complaisances. Sa gloire séculaire est d'avoir mérité son indépendance par la ténacité constante de son héroïsme. Opprimée par des maîtres tyranniques qui se la disputaient comme un gage, elle a subi leur domination sans jamais vendre son âme. Prisonnière, elle n'a pas consenti à être une esclave. Elle est la patrie des races fortes et fières qui préfèrent la mort au mensonge. Ainsi elle a honoré l'humanité.

» Au nom de la France, son alliée d'hier et son amie de toujours, je vois dans sa résurrection un de ses actes de la justice immanente qui n'ont rien à craindre des offenses du temps ».

Un cadeau

A l'occasion de la réception, le président de la Chambre, M. Koumanoudi, et le président du Sénat, M. Tomatchich, ont fait cadeau au ministre des Affaires étrangères français, au nom de leurs collègues yougoslaves, de deux tapis d'une fabrique célèbre. Vivement touché M. Barthou a remercié chaleureusement et a déclaré que ces tapis orneront son cabinet de travail afin que le souvenir de la Yougoslavie soit chaque jour sous ses yeux.

S'AGIRAIT-IL D'UNE « DÉMONSTRATION » DE L'ITALIE

UNE ESCADRE DE CE PAYS EST ARRIVÉE INOPINÉMENT A DURAZZO

Selon des informations parvenues à Belgrade, on apprend qu'une escadre italienne est apparue dans les eaux albanaises, à Durazzo, sans avoir demandé l'autorisation préalable nécessaire aux autorités du pays au moment où elle entrait dans les eaux albanaises. La flotte italienne n'a pas informé les autorités du port de son arrivée. La flotte n'a pas non plus fait les signaux de salut habituels.

Les bateaux sont restés près de vingt heures, mais personne n'est descendu à terre. Aussitôt après l'arrivée de la flotte, les autorités du port ont informé le gouvernement de cette visite inattendue.

On déclare que les autorités albanaises craignant une descente de l'escadre italienne, se seraient concertées aussitôt avec les ministres plénipotentiaires de quelques grandes puissances. Après cette séance, le gouvernement albanais aurait informé les légations que l'armée albanaise s'opposerait par les armes à une descente des Italiens à terre.

Ce n'est qu'après cet incident qu'un officier de marine italien est descendu à terre et a informé le préfet du port de Durazzo qu'une escadrille italienne était arrivée en visite amicale chez son alliée l'Albanie. Presque au même moment, la légation d'Italie à Tirana a fait au gouvernement albanais une déclaration semblable.

Cette nouvelle de la visite de la flotte italienne a fait sensation. Elle est considérée dans les cercles politiques albanais comme une manifestation de protestation contre la nouvelle orientation politique de l'Albanie.

Mais les mêmes milieux politiques albanais manifestent le plus grand sang-froid.

Les milieux politiques de Belgrade ne se montrent nullement émus par cet incident. On estime qu'il s'agit là sans doute d'une tentative de diversion.

Depuis, la plus grande partie de l'escadre italienne a quitté Durazzo pour une direction inconnue. Trois unités sont encore dans le port.

Sportsmen lisez les lundi, samedi
les sports du nord
le plus fort tirage des régionaux sportifs. — Le numéro 25 cent.

LA RÉFORME FISCALE DEVANT LA CHAMBRE

(SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE)

» Donnez le spectacle de discussions libres et loyales. Ce calme doit régner aussi dans les autres réunions publiques. »

M. RAMETTE. — Il faut dissoudre les ligues fascistes.

M. Gaston DOUMERGUE. — Je suis surpris que ceux-ci qui s'élèvent si souvent contre ce qu'ils appellent les actes d'autorité de l'Etat, y fassent appel contre ce qui n'est pas avec eux (rires). L'autorité gouvernementale j'essaye, dans la limite de la constitution, de la relever. En agissant ainsi je rends service à tous ceux qui désirent qu'un régime de liberté soit maintenu dans le pays (vifs applaudissements). M'avez-vous vu user de moyens extraparlementaires ? Je vous ai demandé des pleins pouvoirs, je vous ai dit que je pourrais être amené à vous en demander d'autres, je vous les ai demandé sans violence aucune. Allez-vous faire croire que la menace de la démission du gouvernement ou même de ce que vous appelez la menace de la dissolution soit assez forte pour vous faire renoncer à vos opinions (vifs applaudissements et rires). Jamais un soupçon n'a effleuré mon esprit.

M. BRACKE interrompt longuement et violemment le président du conseil, qui ne se départit pas de son calme et de son sourire.

M. G. DOUMERGUE. — Certaines manifestations tendraient à faire croire qu'on veut étouffer la voix du gouvernement (protestations).

Je remercie la Chambre de l'attention qu'elle m'a prêtée, je me souviens de la première séance où j'ai entendu des cris dont je n'avais pas l'habitude.

M. DORIOT. — Voulez-vous que nous recommencions ? (Bruits).

Appel à la confiance

M. Gaston DOUMERGUE. — Vous avez tous compris qu'il valait mieux discuter posément. Nous sommes dans des circonstances tout à fait exceptionnelles. Les redressements opérés au-dedans et au-dehors sont dus à la méthode employée.

Sur la proposition de résolution de M. Candace, la Chambre sera libre de se prononcer, mais le gouvernement lui demande de ne pas adopter la question préalable, estimant que tout orateur doit pouvoir exprimer sa pensée. Il fait un dernier appel à l'union préférable à la violence. A l'heure actuelle il faut construire.

Il demande à la Chambre de lui accorder sa confiance pour lui permettre de poursuivre son œuvre qui, si elle n'est pas merveilleuse, a déjà donné d'heureux résultats (applaudissements droite, centre et gauche).

Vote de confiance par 391 voix contre 157

Finalement, la question préalable contre laquelle le gouvernement pose la question de confiance est rejetée par 391 voix contre 157.

Vote de deux articles de la proposition

M. BRACKE, député socialiste du Nord, combat la motion Candace pour des raisons politiques.

M. BRACKE. — C'est le Président du Conseil qui a apporté les meilleurs arguments contre une proposition qui a pour objet de nous empêcher de discuter, de méconnaître les droits du suffrage universel. Allez-vous descendre encore un échelon vers la réaction ? (Appl. soc.).

La discussion générale est close. Le passage à l'article unique est adopté.

Le Président met aux voix le premier alinéa ainsi conçu : « Sur le projet portant réforme fiscale, déposé par le Gouvernement au cours de la séance du 29 mai 1934, aucun amendement ne sera recevable en séance publique.

M. Gaston DOUMERGUE. — Le débat a pris une tournure politique et c'est le fond même de la réforme fiscale que les orateurs ont discuté. Dans ces conditions, je ne serais pas digne de ma fonction si je ne posais pas la question de confiance.

Le premier alinéa de la motion Candace est adopté par 360 voix contre 224.

M. LAFONT propose un amendement aux termes duquel **seuls seront discutés les amendements soumis à la Commission des Finances avant la discussion du rapport.** Mais MM. Barety et Delbos ayant présenté des observations, M. Lafont propose que seuls soient discutés les amendements déposés avant la distribution du rapport. Cet amendement est mis aux voix. Le scrutin donne lieu à pointage, puis l'**amendement Lafont est adopté par 328 voix contre 241.** (Appl. à l'extrême gauche).

L'ensemble de l'article 1er est adopté.

M. CANDACE propose un article 2 ainsi conçu : « Exceptionnellement pour la discussion de ce projet, la Chambre siégera le mercredi ».

L'article 2 est voté à mains levées.

Le Président met aux voix l'ensemble de la proposition Candace. Le Gouvernement pose la question de confiance, puis l'**ensemble de la proposition Candace est adopté par 417 voix contre 151.**

La Chambre décide de se réunir demain, à 15 heures, pour discuter la réforme fiscale. Séance levée à 19 h. 30.

LE VOTE DU COLLECTIF DE JUIN

Au cours de sa séance de mardi matin, la Chambre a voté par 460 voix contre 117, le collectif de juin, après que M. Pierre APPEL eût accepté la disjonction prononcée par la Commission des crédits relatifs à la tranche navale de 1934, à condition que le Gouvernement fassent adopter ces crédits dès demain, en un projet spécial.

La Chambre a adopté également le projet de loi relatif au report de crédits de l'exercice de 1933 et 1934 et se montant à 1.118.598.230 francs.

A cette occasion, M. GERMAIN-MARTIN a déclaré que pour remédier à l'abus des crédits de report, il allait prendre un décret-loi pour les réduire au minimum.

La séance, levée ensuite à 11 h. 25, a été renvoyée à 15 heures, où viendra en discussion la proposition Candace, relative au droit d'amendement au projet de réforme fiscale.

UN INCIDENT AU GROUPE SOCIALISTE DE LA CHAMBRE

Un incident a été soulevé, au groupe socialiste de la Chambre, par la publication dans le journal du parti, d'un placard de la Fédération de la Seine, relatif à l'entente intervenue avec le parti communiste, au sujet de l'unité d'action.

MM. Georges Barthélémy, Raymond Vidal et Evrard, se sont vivement élevés contre cette décision qu'ils ont représentée comme mettant le parti socialiste à la remorque des forces de révolution.

M. Léon Blum a, alors, observé qu'au dernier Conseil national, il avait été décidé que les fédérations demeureraient maîtresses de leur action de base pour des accords limités dans le temps et dans leur objet. Plusieurs assistants ont souligné l'importance des offres faites par la conférence communiste qui se tient actuellement à Ivry et se sont associés aux protestataires pour réclamer la convocation d'un Conseil national, le plus tôt possible.

LE SÉNAT A VOTÉ LE PROJET RELATIF A L'EXPOSITION DE 1937, A PARIS

Le Sénat a adopté hier le projet de loi voté par la Chambre des députés portant approbation du traité de travail conclu entre la France et l'Autriche et le projet de loi portant ratification de la convention internationale sur l'unification de la signalisation routière signée à Genève en 1931.

M. Queuille, ministre de l'Agriculture, a déposé ensuite sur le bureau du Sénat le projet de loi adopté par la Chambre des députés tendant à la défense du marché du blé.

L'ordre du jour appelle ensuite la première délibération sur le projet de loi adopté par la Chambre des députés concernant l'organisation à Paris, en 1937, d'une exposition internationale.

M. Tournan, rapporteur, justifie le vote du projet.

Je propose d'intituler cette manifestation « Exposition de la Civilisation ». L'Etat fournira une subvention de 15 millions, la ville de Paris se procurera les fonds de sa subvention égale à 385 millions au plus, par l'émission de bons à lots assortis de tickets d'entrée.

M. Lamoureux promet à M. Caillaux, président de la Commission des Finances, de ne prendre le décret fixant les conditions de réalisation de l'exposition qu'après avoir consulté la Commission des Finances.

La discussion générale est close.

L'ensemble du projet de loi est adopté par 293 voix contre 0.

Après adoption du projet de loi portant approbation de la convention conclue le 20 novembre 1931 entre la France et la Belgique, étendant aux sinistrés de la guerre devenus français ou belges, en vertu du traité de Versailles, le bénéfice de l'arrangement conclu à Paris entre ces mêmes puissances pour la réparation des dommages de guerre, du projet de loi complétant l'article 8 de la loi du 31 mars 1931, du projet de loi modifiant la loi du 5 juillet 1917 sur l'immatriculation des bateaux de navigation intérieure, la séance est levée à 18 h. 54.

Prochaine séance aujourd'hui à 15 h.

Les Jurés de la Seine ont acquitté le député Lagrosillière

La Cour d'assises de la Seine a rendu hier son verdict dans l'affaire des marchés de la Martinique.

Dès l'ouverture de cette cinquième audience, la parole est donnée à Me Albert Gautrat et Wolff, pour Giraudon et de Bussières.

Me Berthon a soutenu la parfaite innocence de M. Lagrosillière qui sort, au contraire de ces débats, lavé de toute suspicion.

Me Campinchi a renoncé à la parole tant sa conviction est grande que ceux qu'on a voulu poursuivre apparaissent désormais comme réhabilités.

Le greffier a alors donné lecture aux jurés des 6 questions sur lesquelles ils auront à délibérer. A 7 h. 30, les jurés reviennent avec un verdict d'acquittement général. La salle entière applaudit longuement. Le prétoire est envahi par les amis et parents de ceux que le jury vient d'acquitter.

ARRESTATION EN ALLEMAGNE de l'assassin du Ministre de l'Intérieur de Pologne

L'assassin de M. Pieracki, ministre de l'intérieur de Pologne, a été arrêté à Swinemund par les autorités allemandes.

Une affaire Stavisky a été jugée hier

Il s'agit du procès dans lequel étaient poursuivis les administrateurs de la Compagnie Foncière de travaux publics dirigée par l'escroc

La 1re chambre de la Cour a rendu son arrêt dans le procès en escroquerie et infraction à la loi sur les Sociétés, où se trouvaient poursuivis les administrateurs de la Compagnie Foncière et d'Entreprises générales de travaux publics, dont le directeur était Stavisky.

La Cour estime que l'escroquerie est établie qui consistait à faire accepter par M. de Fraipont et la Société Belge, des certificats provisoires que la Compagnie Foncière et d'Entreprises générales n'avais jamais eu l'intention d'échanger contre des obligations.

La Cour estime encore que c'est Cochard, directeur de l'entreprise, qui, après Stavisky, est le plus coupable, et sa mauvaise foi certaine.

Le jugement

La Cour condamne **Cochard à 2 ans de prison** sans sursis et 1.000 francs d'amende pour escroquerie et complicité.

Le général Bardi de Fourtou et Dargent, administrateurs, sont condamnés **à 6 mois de prison** et 500 fr. d'amende pour escroquerie et complicité. Le général Bardi de Fourtou sans sursis. Dargent avec sursis.

Les autres inculpés, **M. Hudela,** Linares, Verrier, Taillart, Monod, Dorn y de Alsua, Cazenave, ont été acquittés.

La Cour accorde 7 millions de francs au profit de M. de Fraipont et de la Société Luxembourgeoise de reports.

LE PROGRAMME DES TRAVAUX DE DÉFENSE NATIONALE

La Commission sénatoriale de l'Air s'est réunie sous la présidence de M. le général Bourgeois pour entendre la lecture du rapport de M. MAHIEU sur le programme des travaux concernant la défense nationale.

Des remarques ont été présentées par un certain nombre de commissaires sur l'emploi qui sera fait des fonds pour que notre aviation soit dotée d'un matériel d'une qualité militaire au moins équivalente à ceux qui pourraient nous être opposés.

M. Gaston Menier s'attire de nouveau l'attention de la Commission sur la protection de la population civile contre les attaques par gaz.

La Commission a adopté à l'unanimité le rapport de M. MAHIEU.

D'autre part, la Commission de l'Armée réunie sous la présidence de M. Messimy, a entendu le rapport de M. Bénaset sur le projet de loi tendant à l'approbation d'un programme de travaux concernant la défense nationale. Après une discussion à laquelle ont pris part MM. le général Bourgeois, Connevot, DANIEL-VINCENT, de la Grandière, Palamède de LA GRANGE, le général Hirschauer et Le Moignic, elle a approuvé le rapport à l'unanimité.

LE MAGAZINE LE MEILLEUR MARCHÉ DU MONDE
Le seul Magazine des familles
0 fr. 35 centimes
LE RÉVEIL ILLUSTRÉ
paraît aujourd'hui
IL PUBLIE CETTE SEMAINE :
Les curiosités de la Vieille France : Jacquemarts et horloges à automate. — Un roman-cinéma : L'Arabe de Nat. — La vie du cinéma : Marie Dubois et ses amis. — Or ci, de là. — Curiosités. — Horoscope des personnes nées en juillet. — Son captivant Petit Courrier des Lectrices. — Rions un peu. — Jeux d'esprit. — Du fil des jours. — Pantoufles — Variétés, etc.
Voir également les photos d'actualité : Les grandes vedettes de l'Ecran : Jean Crawford. — La nouvelle danse : La Raffero. — La circulation à Londres. — La mode à Auteuil. — La plus jolie maison de Paris. — La vague de chaleur à Paris. — Le festival de musique militaire de Paris. — La Fête de l'Eau, etc...
DANS CE NUMÉRO
LE RÉVEIL ILLUSTRÉ
commence la publication d'un puissant roman d'amour
L'OMBRE DE LA JOIE
par Daniel RICHE
LE NUMÉRO DE 16 PAGES
0 fr. 35
Le demander à tous nos vendeurs et dépositaires

A L'UNION DES MUTILÉS DE GUERRE ET ANCIENS COMBATTANTS DE LA RÉGION DU NORD

AVANT LE CONGRÈS NATIONAL DU 8 JUILLET

Dernièrement s'est tenue à Lille une réunion du Conseil d'administration de la section du Nord de l'Union Fédérale, qui a été appelée à examiner, en vue du congrès qui se tiendra à Paris, le 8 juillet, la position qu'elle prendra elle-même dans les débats qui vont s'instituer au sujet de l'action civique des anciens combattants.

M. Balavoine, président, a exposé que les impressions recueillies au cours des divers congrès qui se sont tenus depuis quelques semaines peuvent se résumer ainsi

« Le Gouvernement a certainement pris des mesures destinées à réduire les dépenses de l'Etat. Il s'en faisait temps. Mais ces mesures devront cependant être revisées. Les prélèvements faits sur les petits traitement sont trop forts en comparaison de ceux faits sur les gros.

» On semble vouloir faire la guerre aux cumuls. N'était-il pas abusif de voir des retraités à large pension, récupérés pour des services publics, pour lesquels ils n'avaient d'ailleurs aucune compétence spéciale ?

» Pour nous, si notre confédération a accepté un sacrifice temporaire sur notre créance privilégiée, c'était à condition qu'un redressement réel fut opéré dans tous les domaines de la vie publique. A la base, il faut que la moralité publique soit assainie. Or la répression des scandales paraît lente à s'exercer.

» Des mesures énergiques pour la répression des fraudes tardent à venir. Quand on songe que, lorsqu'il s'agit de fraude alimentaire, les tribunaux ont le pouvoir même d'afficher à la porte du fraudeur la peine appliquée, on reste surpris que, contre le fraudeur de l'impôt, qui trompe la collectivité, parfois très lourdement, il n'y ait aucune mesure efficace.

» S'agit-il de réprimer les abus qui sont la cause de la vie chère ? Il n'apparaît pas qu'un effort vrai ait été réalisé.

» Œuvre de plus longue haleine sera la lutte contre l'anarchie économique dont souffre à son tour notre pays et qui a engendré le chômage, la misère, la spéculation, l'appât du gain facile, entraînant la corruption des mœurs. Nous devrions voir tout au moins l'amorce d'une tentative d'organisation nationale, voire même internationale, pour la production et la répartition ; de même que des mesures protégeant l'épargne contre les forbans qui la dépouillent, ainsi qu'une refonte de la loi sur les sociétés anonymes.

» Mais, ce qui peut être immédiatement entrepris, c'est la réforme de l'Etat lui-même. N'avons-nous pas vu à quels abus conduit la confusion des pouvoirs législatif et exécutif, et l'intrusion de la politique dans le domaine judiciaire.

» Il n'est personne qui ne souhaite la réforme de la loi électorale et des méthodes de travail du Parlement.

» De ces réformes vitales pour le pays, nous ne voyons pas encore l'ébauche. Il est urgent cependant pour le gouvernement de les entreprendre.

Pour nous, qui les voulons, nous souhaitons ardemment qu'elles soient entreprises sans délai. Le gouvernement doit comprendre que, pour les obtenir, l'Union Fédérale est prête à engager ses forces »

Cet exposé reçut la ratification du Conseil d'administration. Celui-ci décida d'en saisir immédiatement le Comité Central de l'Union Fédérale qui doit se réunir à Paris avant que n'ait lieu le 8 juillet le congrès de la Confédération nationale.

POUR LE CONGRÈS DE MAUBEUGE

Facilités de transport. — A la suite d'une démarche du Comité interfédéral auprès de la Compagnie du chemin de fer du Nord, les Associations sont informées qu'elles peuvent obtenir pour leurs adhérents des billets individuels comportant une réduction de 40 % et des billets collectifs avec une réduction de 50 %.

Etablissement des demandes. — Les demandes doivent être adressées en double exemplaire à la gare de départ.

Les Associations sont priées de faire parvenir au Comité interfédéral pour le 27 juin courant un exemplaire de leur liste de billets collectifs afin que la Compagnie du chemin de fer du Nord puisse prévoir le nombre de wagons nécessaires.

Participation des familles. — Les familles accompagnant les congressistes peuvent bénéficier des mêmes avantages que ci-dessus pour se rendre à Maubeuge, le 1er juillet prochain.

Heures des trains. — Le départ de Lille est fixé à 5 h. 30, arrivée à 7 h. 10 pour permettre aux congressistes de prendre part à la visite des Forts de Maubeuge, et à 7 h. 10, arrivée à 8 h. 50, pour le rassemblement.

Nota. — Tous les renseignements utiles peuvent être demandés au sujet du Congrès des Mutilés, Combattants et Prisonniers de Guerre, au commissariat général, 8, rue Baptiste Monnoyer, à Lille

HORAIRE des TRAINS de la Cie du NORD
GUIDE INDICATEUR LOUIS MASSON
Consultez le
LE PLUS COMPLET
LE PLUS PRATIQUE
Couverture rouge
EN VENTE PARTOUT

APRÈS LE VERDICT DE St-OMER

CONNAITRA-T-ON A LILLE des soirées troublées ?

« La Solidarité Française » se réunira à l'Orphéon

Le journal parisien, qui publie chaque jour les communiqués de « la Solidarité Française », annonçait hier que la réunion projetée à Lille se tiendra, samedi, à vingt heures trente-cinq, salle de l'Orphéon, sous la présidence de M. Jean RENAUD, secrétaire général du parti organisation.

Une réunion où M. Jean RENAUD devait prendre la parole, dans les mêmes conditions, demain soir, à Arras, a été interdite par M. DELANSORNE, maire de cette ville.

« La Solidarité Française » donne des précisions

A la suite des informations et communiqués que nous avons publiés concernant les manifestations annoncées comme devant se dérouler prochainement à Lille, M. DUBURCQ, délégué permanent du groupement « La Solidarité française », nous demande d'insérer les précisions suivantes :

« Notre conférence strictement privée et sur invitations personnelles, n'a pas été décidée après le verdict de St-Omer, mais avant, comme en fait foi notre lettre adressée à M. le Préfet du Nord en date du 18 juin.

» Il est donc complètement faux de la considérer comme une provocation envers la classe ouvrière, mais simplement l'usage du droit le plus strict de réunion. »

D'autre part :

« Nous ne sommes pas un parti d'extrême-droite, mais simplement un groupement purement d'ordre et National.

» Nous avons tout simplement le 30 courant une conférence privée, dans une salle louée, conférence faite par l'un de nos chefs.

» Et si nous faisons une conférence privée pour nos adhérents, ce qui est notre droit strict, je ne vois là aucune provocation envers qui que ce soit. »

Le Parti socialiste lance un nouvel appel

Les organismes directeurs du Parti Socialiste, à qui l'assemblée que les socialistes Lillois tinrent vendredi donna en quelque sorte les pleins pouvoirs, nous communique un nouvel appel dont on trouvera ci-dessous les grandes lignes :

« Le Parti Socialiste rappelle que les groupements de « La Solidarité Française » qui organisent la réunion de samedi, comme les associations se réclamant de « l'Action Française », qui préparent le meeting du mercredi prochain, « n'ont réoulé, le 6 février à Paris, ni devant le sang ni devant l'incendie pour tenter de renverser le régime républicain et supprimer les libertés dont jouissent encore les classes laborieuses ».

» Le Parti Socialiste rappelle pareillement que la Commission d'Enquête sur les événements du 6 février, nommée par la Chambre, vient de constater, par sans voix contre quatre, que les groupements de « la Solidarité Française » et les associations se réclamant de « l'Action Française », constituent « par leur organisation autoritaire, par leur discipline, par leur encadrement, par le pouvoir quasi absolu des chefs, des moyens d'action puissants dont l'intervention de force dans la rue, dans un but politique, peut offrir des dangers pour l'ordre public ».

» Contestant formellement « le caractère de conférences privées à des réunions en vue desquelles on distribue des milliers de cartes », se refusant à confondre « la liberté de la presse avec l'abjecte dictature de la calomnie et la liberté de réunion avec la volonté de provocation systématique » : le Parti Socialiste renouvelle son appel aux travailleurs lillois pour que, samedi d'abord, mercredi prochain ensuite, dans les rues du Centre, « ils dressent leur protestation contre l'odieux verdict de Saint-Omer et montrent en masses ardentes que leur patience est à bout ».

Un ordre du jour de la Fédération du Nord du Parti socialiste

On nous communique :

« Au nom de ses quatorze mille membres, au nom des cent quatre municipalités administrées par ses élus, la Fédération socialiste du Nord, élève sa protestation indignée contre l'odieux verdict de Saint-Omer.

» Elle dénonce à l'opinion publique le caractère de classe de ce jugement, qui semble s'inspirer de l'objurgation d'un avocat de la défense s'adressant aux jurés : « Ne décourages pas ceux qui vous défendent ».

» Elle en appelle aux travailleurs, aux gens des classes moyennes, aux démocrates, pour changer le cours du fascisme qui monte, et pour protester vigoureusement contre l'impunité de ses crimes. — Le Bureau fédéral ».

La Bourse du Travail prend position à son tour

La C.A. de la Bourse du Travail a tenu hier soir, une longue réunion, à son siège, 45, rue Léon-Gambetta.

Après avoir entendu l'exposé fait par M. Devernay, des conversations engagées par son Bureau et les secrétaires permanents de syndicats avec les organismes directeurs du Parti Socialiste, elle a décidé unanimement « de donner à la protestation populaire contre les provocations renouvelées du Fascisme, l'éclat le plus grandiose » et arrêté, en vue de la propagande dans ses cinquante syndicats affiliés, un certain nombre de mesures d'ordre pratique.

Une proposition unitaire

L'Union locale unitaire de Lille vient d'adresser à l'Union locale confédérée, une lettre disant en substance :

« Nous vous proposons une réunion commune des représentants de nos deux Unions Locales, en vue d'organiser le rassemblement des masses ouvrières lilloises et de préparer la réaction ouvrière pour le 30 juin et pour le 4 juillet ».

Un démenti royaliste

« L'Action Française » publiait hier en première page, une note conçue en ces termes :

« Hier, le « Réveil du Nord » annonçait que les organismes directeurs du Parti Socialiste avaient voté une délibération protestant contre l'organisation de deux meetings nationaux à Lille, dont l'un aurait lieu le 4 Juillet, sous le patronage des Camelots du Roy.

» Or, jamais il n'a été question d'organiser à Lille, le 4 Juillet, une réunion sous les auspices des Camelots du Roy ou de « L'Action Française ». Comme la présence de Daudet à Hénin-Liétard, cette réunion est une invention pure ».

Nouvelles précisions

En réponse à ce démenti, une rapide enquête nous permet de faire connaître, que la salle des Ambassadeurs a bien été louée, pour le 4 Juillet, en vue d'une réunion de caractère politique. Le contrat de location a été établi, le 12 Juin, au nom de M. Buisine, 4, rue des Débris Saint-Etienne, siège des groupements royalistes de Lille.

En réponse à ce démenti, nous sommes d'autre part en mesure de préciser qu'une délégation s'est présentée hier à la Préfecture, en vue de demander « aide et protection » au Pouvoir Central, à l'occasion des deux réunions du 30 juin et du 4 Juillet. Cette délégation comprenait un délégué de la Solidarité Française » et un représentant des « Jeunesses Patriotes », auxquels s'étaient joints quatre militants de l' l'Action Française », dont M. Théry, l'acquitté des Assises du Pas-de-Calais.

On comprendra donc, que nous gardant de toute polémique, nous maintenons, dans notre souci d'objectivité, nos informations antérieures.

Quelle attitude prendront la Préfecture et la Mairie

Nous avons appris, à la Préfecture où nous nous sommes présentés, que M. le Préfet du Nord, pour le moment absent, ne rentrera que jeudi. Nous croyons savoir que M. Armand GUILLON se trouve à Paris. Il n'est pas impossible que son séjour dans la capitale soit déterminé par un examen de la situation au Ministère de l'Intérieur.

M. Roger SALENGRO, que nous avons rencontré à l'Hôtel de Ville, n'a pu que nous confirmer que l'Administration municipale avait délibéré sur les mesures à prendre en vue des soirées de samedi et de mercredi prochain au cours de la séance qu'elle tint lundi.

Le maire de Lille a, par ailleurs, ajouté que certains de ses membres ont, depuis, examiné en sa compagnie les événements et les mesures qu'ils comportent.

M. Roger SALENGRO a enfin confirmé que l'Administration municipale délibérerait de nouveau dans la soirée de demain.

UNE MANIFESTATION COMMUNISTE A LENS

On nous communique :

« Pour protester contre l'acquittement par les assises de Saint-Omer des camelots du roi Pritsch et Théry et contre les condamnations des travailleurs antifascistes d'Hénin-Liétard et du jeune communiste Benoit Olszanski, les rayons des Jeunesses et du Parti Communiste organisent une manifestation antifasciste pour le dimanche 8 juillet, à 16 heures, à Lens.

Le rassemblement se fera au bas du boulevard Basly et la manifestation sera suivie d'un meeting ».

LA MORT DE LA NOCTAMBULE DE BISSEZEELE

(SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE)

« Evelyne la noctambule », comme on l'appelait, fut découverte par terre dans son logis mal entretenu, car elle n'avait pour ainsi dire pas de souci de l'hygiène. On prévint la gendarmerie de Bergues et M. le docteur Larroy, de Zeggers-Cappel. Le décès remonterait à 36 jours environ et le corps étant déjà en décomposition avancée, il fallut commander aussitôt une bière à M. Bommelaere, menuisier sur la Grand Place de Bissezeele.

Une curieuse figure flamande

A la vérité, Evelyne, était une étrange personne. Pas méchante pour deux sous, elle était très originale et vivait en marge de toute société.

Evelyne, avait cependant des parentes : un frère, cultivateur, à Volckerinckhove ; une sœur, à Dunkerque ; une nièce, au bureau de la poste de Bellesele.

Après avoir été en service, dit-on, chez M. Trystram, à Dunkerque, Evelyne, était arrivée à Bissezeele, il y aurait quinze ans.

Elle acheta la maisonnette dont nous avons parlé ainsi qu'un jardinet se trouvant en face, de l'autre côté de la route.

Jamais on ne vit aucun fournisseur rentrer chez elle. Boucher et même boulanger ne heurtèrent jamais à sa porte. Et on se demandait de quoi pouvait bien se nourrir l'originale personne qui paraissait n'avoir aucun souci.

Promenades nocturnes

Tous les vendredis, Evelyne, partait à pied pour Dunkerque, dans la soirée. Elle allait au marché de cette ville et on dit, qu'à cette occasion également, elle rendait visite à sa sœur. Régulièrement, elle revenait de Dunkerque à Bissezeele à pied, dans la nuit du samedi au dimanche.

Avant de partir, elle prenait toujours soin de fermer ses volets. Le vendredi 15 juin, les volets étant restés rabattus sur la façade, le voisinage en fit la remarque. Après dix jours d'attente, on se décida alors à pénétrer dans la maisonnette. Ainsi qu'on le sait, on ne devait trouver qu'un cadavre.

Ainsi, vécut et mourut Evelyne Brément, qui laissera, au pays flamand, le souvenir d'une personne s'étant complue dans une étonnante solitude.

JACBERG.

LE CONDAMNÉ A MORT LUDWIG GALA TRANSFÉRÉ A BÉTHUNE

Hier mardi a été transféré de la prison de Saint-Omer à la prison de Béthune, l'odieux criminel Ludwig Gala, qui a été dernièrement condamné à mort par la Cour d'Assises du Pas-de-Calais, pour l'assassinat de la petite Janina Osnick, de Sallaumines.

Le monstre a fait son arrivée en gare de Béthune à midi 45, il était soigneusement escorté par les gendarmes de Saint-Omer, qui l'ont remis à leurs collègues de Béthune.

Gala a été conduit directement à la maison d'arrêt, où il occupera la cellule occupée jadis par Lemaire, dit « Ch' Cabot ». Gala a formulé un recours en grâce. Il n'a plus qu'à attendre la décision du président de la République.

ARRESTATION A QUIÉVRAIN D'UNE FEMME RECHERCHÉE PAR LE PARQUET DE VALENCIENNES

En vertu d'un mandat d'arrêt délivré par le Parquet de Valenciennes, la gendarmerie de Quiévrain a mis hier matin en état d'arrestation à Quiévrain, la nommée Gabrielle Bonhiver, âgée de 47 ans, veuve Rombaut, domiciliée à Valenciennes. Cette femme avait été condamnée par le Tribunal correctionnel de Valenciennes à trois ans de prison du chef de manœuvres abortives. Après les formalités d'usage, elle a été remise à la police française.

UN PROCÈS DE PUBLICITÉ SONORE SERA JUGÉ BIENTOT A ABBEVILLE

On se souvient que le 11 janvier 1933, un procès-verbal fut dressé contre un négociant de la rue des Trois-Cailloux à Amiens, M. Kahn qui, pour faire de la publicité à l'occasion de la tombola organisée au profit des « Gueules cassées » avait installé un pick-up à la porte de son magasin où l'on vendait les billets de la tombola.

Le 11 février, le juge de simple police devant lequel comparaissait le contrevenant le relaxa après une éloquente plaidoirie de Me Kah du barreau de Lille.

Pour motiver sa décision, le juge spécifiait que l'arrêté du maire était entaché d'excès de pouvoir et contraire à la liberté du commerce.

Le maire d'Amiens se pourvut en cassation et la Cour suprême vient de casser le jugement du tribunal de simple police.

La Cour suprême estime que de l'appréciation faite par le juge ne résulte point la constatation d'un excès de pouvoir ou d'une atteinte à la liberté commerciale. En effet, l'arrêté municipal spécifie que la publicité sonore est interdite en tant que les auditions peuvent être entendues par les personnes circulant sur la voie publique.

Dans ces conditions, dit l'arrêté, les textes visés ont été méconnus.

C'est le tribunal de simple police d'Abbeville qui aura à statuer définitivement sur cette affaire.

L'ESSOR DU PORT DE DUNKERQUE

(SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE)

Le service des passagers

Plusieurs des lignes régulières ont des services mixtes, c'est-à-dire qu'elles assurent également le passage des voyageurs. Les malles de la Société A.L.A. sont en relation d'une part, avec la Compagnie du chemin de fer du Nord qui donne la correspondance entre Dunkerque et la Belgique, l'Alsace-Lorraine, le Luxembourg, la Suisse et l'Italie et, d'autre part, avec les trains de passagers du Southern-Railway qui desservent directement Londres et ceux du Midland and Scottish Railway qui desservent les principales villes d'Angleterre.

L'aménagement confortable des navires assure aux voyageurs de toutes classes, une excellente traversée.

Au cours de l'année 1931, le service Dunkerque-Londres a transporté 116.982 voyageurs.

En 1932, 10 % du commerce maritime français était réalisé par Dunkerque

En 1932, 4.164.528 tonnes de marchandises ont transité par Dunkerque, selon les renseignements du service de l'exploitation du port.

Ce chiffre se décompose en 2.850.824